

BRUXELLES

ILS DÉNONCENT une arnaque à l'adoption de petits Marocains

► Des parents
désespérés se
retrouvent avec un
enfant handicapé...

► Après le scandale, la semaine dernière, des adoptions suspectes d'enfants en provenance de République démocratique du Congo, *La DH* est en mesure de dévoiler d'autres dysfonctionnements soulevés au sein de l'administration qui dépend directement du ministre Rachid Madrane, celle qui est compétente pour les adoptions en Belgique. L'Autorité centrale communautaire pour être précis. C'est elle, qui, en Fédération Wallonie-Bruxelles, gère toutes les adoptions internationales. C'est elle qui missionne des organismes

chargés de l'adoption d'enfants à travers différents pays pour des parents candidats en Belgique. Et c'est toujours cette Autorité centrale qui valide chaque dossier d'adoption, selon des critères légaux bien définis.

Et c'est là que le problème se pose pour les différents parents que nous avons rencontrés. Tous dénoncent l'absence de contrôle par cette Autorité centrale de conditions pourtant exigées par la procédure légale d'adoption en Belgique. À savoir, celle de la transmission d'informations médicales sur l'enfant aux futurs parents. Des futurs parents qui, en se lançant dans une telle procédure d'adoption, ont dû répondre à une série de critères particulièrement stricts et déboursé des sommes d'argent importan-

tes, allant de 7.000 à 10.000 euros. Des parents, qui, en début de procédure, ont pu choisir de se lancer dans l'adoption d'un enfant "à particularité" ou non. La première catégorie vise notam-

ment les orphelins souffrant de handicap. Ce qui implique des conditions différentes à remplir pour les candidats. Ce que n'ont pas fait les parents que nous avons rencontrés.

ET POURTANT, C'EST bien des enfants handicapés qu'on leur a remis.

Tous ces cas concernent des adoptions d'enfants marocains, gérées par l'organisme les Enfants de l'Espoir, agréé par le service des adoptions de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Farah (prénom d'emprunt) a toutefois réussi à faire condamner cet organisme fin 2014 devant le tribunal de Charleroi pour absence d'informations médicales permettant un éclairage suffisant de la famille adoptante. "Mon seul objectif, à l'époque, était d'éviter cela à d'autres familles en m'assurant, avec ce procès, que l'administration respecterait les règles à l'avenir. Et je constate aujourd'hui, en rencontrant d'autres familles, que rien n'a changé ! On se contente de donner le poids et la taille de l'enfant ainsi que les résultats d'une prise de sang à sa naissance. Ce n'est pas ce qu'exige la Convention de La Haye, pourtant ratifiée par la Belgique", s'exclame la maman, qui, en 2012, est rentrée du Maroc sans enfant, alors qu'elle allait y chercher un petit garçon qu'elle et son mari attendaient depuis des

années. "Lorsque nous sommes arrivés sur place, nous avons découvert que l'enfant dont nous n'avions

reçu que deux photos était handicapé. Aucun dossier médical ne nous avait été fourni le concernant, ce qui est pourtant exigé."

Le cœur brisé, hantée par la culpabilité, Farah décide alors de renoncer à cette adoption, laissant l'enfant sur place. Elle obtiendra gain de cause devant la justice deux ans plus tard.

D'autres mamans sont dans le même cas aujourd'hui. Certaines ont accepté leur enfant, malgré le handicap, et toutes les conséquences que cela engendre. L'une d'elles témoigne : "On paie déjà très cher pour une adoption. Et là, alors qu'on n'y est pas du tout préparé, on se retrouve avec des enfants handicapés, dont il faut assurer de lourds suivis. Nous ne remettons pas du tout en cause le travail des autorités marocaines mais nous tenons à dénoncer celui du service des adoptions chez nous. Ces gens sont tenus de nous livrer un dossier médical de l'enfant que nous allons adopter. Cela est d'ailleurs compris dans les prix élevés qu'on nous demande. Et rien n'est fait ! On nous fournit une fiche non datée et non signée par un médecin sur place. Une fiche remplie par des membres du personnel de la pouponnière. Pourtant, ces petits orphelins marocains sont tous pris en charge par des médecins au Maroc", conclut une autre maman. Contacté par nos soins, le ministre Rachid Madrane réagit ci-dessous.

N. Ben.

“DORÉNAVANT, L'ENFANT SERA VU au moins une fois avant l'adoption”

▣ Le ministre Rachid Madrane annonce avoir pris des nouvelles mesures

► Contacté par nos soins afin de réagir aux graves accusations portées par les parents que nous avons rencontrés et qui, de leur côté, nous ont fourni tous les documents appuyant leurs dires, le ministre a tenu à nous recevoir.

Une rencontre à laquelle il a convié pas moins de six personnes de son administration, dont le directeur de l'Autorité centrale en charge des adoptions et une juriste du même service.

Un entretien au cours duquel tous ont tenté de

nous convaincre que ce cas est exceptionnel, qu'il ne démontre en rien une erreur de l'administration et qu'aucun élément ne prouve que l'enfant d'un des parents que nous avons rencontrés est handicapé. Nous avons pourtant exigé de notre côté aux parents tous les documents le leur attestant. Ce qu'ils nous ont fourni.

NOUS AVONS aussi rappelé au ministre et à son personnel qu'en 2014, le tribunal correctionnel de Charleroi a condamné

l'organisme agréé par l'administration Madrane pour ne pas avoir fourni assez d'informations médicales sur un petit Marocain.

Nous avons également cherché à comprendre pourquoi les fiches d'informations médicales disponibles sur ces petits Marocains n'étaient pas remplies par des médecins sur place mais bien par du personnel des pouponnières. Ce à quoi Rachid Madrane et son personnel nous ont répondu

que ces données, envoyées par le personnel, étaient validées par un médecin, une fois arrivées à destination en Belgique. Un médecin qui n'a donc jamais vu ces enfants.

Mais du côté du ministre, on assure qu'un pédiatre consulte les enfants à l'orphelinat. Certes, à leur arrivée sur place, mais aucun cachet de médecin ne figure sur les fiches médicales envoyées aux parents. Et là, Rachid Madrane répond avoir pris des mesures en octobre dernier pour qu'à l'avenir, *“chaque enfant soit vu, au moins une fois, sur place par un membre de l'équipe pluridisciplinaire belge”*.

Et le ministre d'ajouter qu'il est convaincu que son administration n'a commis aucune erreur. *“Quand on décide d'adopter un enfant, on n'adopte pas une marchandise avec garantie sur le produit”*, s'exclame le ministre.

N. Ben.